



BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS DU RUGBY À XV (BPJEPS RUGBY À XV)

Diplôme d'État de niveau IV, délivré par la DRAJES et enregistré sous le n°41750 le 04-08-2025 jusqu'au 03-08-2030.

Le BPJEPS Éducateur sportif mention Activités du Rugby à XV permet d'encadrer, d'animer et d'enseigner la pratique du rugby à XV en toute sécurité. Il permet de concevoir des projets pédagogiques adaptés à différents publics, allant de la découverte à l'initiation et l'apprentissage technique. Le titulaire de ce diplôme assure la sécurité des pratiquants et participe au développement de la structure qui l'emploie.

Le titulaire du BPJEPS Rugby à XV exerce au sein de clubs de rugby, d'associations sportives, de collectivités territoriales ou de structures de loisirs.

Les missions du diplômé du BPJEPS Rugby à XV peuvent être variées :

- Conduire des actions d'éveil, de découverte et d'enseignement du rugby à XV pour divers publics (écoles de rugby, jeunes, adultes, pratique loisir).
- Organiser et assurer la sécurité des lieux de pratique et des pratiquants, notamment lors des phases de jeu en opposition.
- Concevoir un projet pédagogique spécifique au rugby, intégré au projet global de la structure.
- Participer au fonctionnement et à la communication de l'organisation (gestion administrative, promotion des activités).

L'enseignement

La formation **BPJEPS Éducateur sportif mention Activités du Rugby à XV** vous prépare au métier d'éducateur sportif spécialisé dans l'encadrement de la discipline. Centrée sur l'apprentissage technique tout en garantissant une sécurité optimale, notamment lors des situations collectives d'animation en opposition, elle permet d'intervenir auprès d'une grande diversité de publics.

Elle est idéale pour apprendre à concevoir et animer des séances de rugby adaptées aux enfants (U12), aux jeunes (U14-U16), ainsi qu'aux milieux scolaires ou aux pratiques de loisirs. Les activités visées s'appuient sur une maîtrise approfondie des fondamentaux du rugby à XV pour accompagner chaque pratiquant de la découverte vers l'initiation et l'apprentissage.

Durée et modalités pédagogiques

Notre formation est d'une durée de 12 mois comprenant 540 heures en centre et 480 heures en entreprise. Elle est obligatoirement réalisée sur un rythme alterné sur une durée de 12 mois (calendrier de formation sur demande).

Objectifs visés

Valider les 3 Blocs de Compétences du BPJEPS RUGBY à XV.

Possibilité de préparer un ou plusieurs blocs de compétences.

Public concerné

Ce dispositif de formation s'adresse à toute personne âgée de 18 ans minimum, titulaire du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD) ou journée du citoyen (JDC) et ayant une pratique sportive régulière.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec nous afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation.

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule au parc des sept deniers à Toulouse, 78 chemin des sept deniers, 31200 Toulouse.

Modalités d'inscription

- Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 01/09/2026**.
- **Enregistrement administratif** à réception de votre dossier de candidature
- **Entretien de motivation et tests écrits**
- **Décision d'admission** : vous obtenez une réponse sous 8 jours maximum.
- **Inscription définitive** : votre inscription est enregistrée définitivement une fois que votre dossier est complet
(Pièces administratives, attestation de pratique du rugby depuis 1 an minimum, financement personnel ou prise en charge par un organisme, structure d'accueil conventionnée)

Nombre de places

Elle accueille au maximum 20 participants en parcours complet.

Prérequis

- Justifier d'une pratique du rugby en club d'une durée minimum d'un an en compétition.
- Valider les phases de sélection,
- Être âgé de plus de 18 ans (des dérogations sont acceptées dans certains cas),
- Justifier d'un certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les moins de 25 ans),
- Justifier d'un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois avant l'inscription,
- Avoir passé avec succès le PSC1 (Prérequis secourisme),
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (code du sport L219-9).

Modalités de sélection

- Phase 1 : Satisfaire à tous les prérequis et renvoyer un dossier complet
- Phase 2 : Épreuves orales et écrites

Objectifs pédagogiques

- Exercer en autonomie son activité professionnelle d'éducateur sportif en encadrant des séances de rugby,
- Concevoir des séances de Rugby à XV et des cycles adaptés au niveau et aux objectifs des pratiquants et de la structure.
- Respecter la réglementation,
- Assurer la sécurité des tiers et du public dont il a la responsabilité.

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Pratiques sportives (développement des techniques) et mises en situation pédagogique fréquentes et régulières,
- Utilisation des supports multimédias (traitement de texte, logiciels de présentation, traitement des photos et vidéos, recherches sur Internet),
- Simulations d'entretiens et de réunions,
- Alternance entre cours magistraux et travaux dirigés,
- Mise en place d'évaluations formatives régulières sur les différents contenus, théoriques et pratiques,
- Formateurs permanents et référents sur la formation, et formateurs occasionnels sur des contenus spécifiques.

BC1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cible d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet
	C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
A.1.4. Évaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
	C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences
A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
	C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC 3 – Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences
A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances dans les activités du rugby à XV, en s'appuyant sur l'évaluation des besoins du public visé et en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
	C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances dans les activités du rugby à XV, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, des risques identifiés et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages en sécurité.
A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités du rugby à XV	C.3.2.1. Vérifier l'environnement de pratique ainsi que les ressources nécessaires à la réalisation d'une séance dans les activités du rugby à XV, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur état et de leur disponibilité au moment prévu.

	C.3.2.2. Adapter les conditions de réalisation d'une séance dans les activités du rugby à XV, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celle des pratiquants et des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et l'atteinte des objectifs.
A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV	C.3.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance dans les activités du rugby à XV, en en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
	C.3.3.2. Poser le cadre général de pratique, notamment sécuritaire, à respecter au cours d'une séance dans les activités du rugby à XV, en adaptant les consignes transmises selon les caractéristiques des pratiquants et les risques liés aux situations proposées, afin de garantir sa compréhension et son respect tout au long de la séance.
	C.3.3.3. Conduire une séance dans les activités du rugby à XV, en s'appuyant sur les moyens pédagogiques prévus, et en les adaptant selon les publics, les interactions sociales observées et la réalisation des situations, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun dans le collectif.
	C.3.3.4. Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance dans les activités du rugby à XV, en identifiant les besoins individuels et collectifs spécifiques d'accompagnement, afin de garantir la progression des pratiquants en sécurité et intervenir, notamment en cas de situation accidentogène.
A.3.4. Évaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV	C.3.4.1. Analyser une séance dans les activités du rugby à XV, en vérifiant l'atteinte des objectifs à travers les modalités d'évaluation prévues et en s'appuyant sur les réalisations et réactions des pratiquants, afin d'adapter les séances suivantes.
	C.3.4.2. Évaluer un cycle de séances en dans les activités du rugby à XV, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats individuels et collectifs obtenus, afin de rendre compte aux différentes parties prenantes et faire évoluer ses pratiques.

Modalités de suivi du stagiaire

Le suivi du stagiaire, tant pendant les heures de formation en centre qu'en entreprise, est assuré par le coordinateur pédagogique et administratif de la formation.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Épreuve certificative du bloc de compétences 1 (BC 1)

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 1 (BC1).

L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- Un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Épreuve certificative du bloc de compétences 2 (BC 2)

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 2 (BC2).

L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- Un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

Épreuve certificative du bloc de compétences 3 (BC 3)

La situation d'évaluation certificative du BC3 est réalisée au moyen des deux épreuves suivantes :

Épreuve certificative 1 relative aux compétences C.3.1.1 et C.3.1.2 :

Au plus tard trois mois avant l'épreuve, le candidat tire au sort le public sur lequel devra porter le cycle de séances 102 faisant l'objet de la certification parmi les quatre publics suivants :

- Public de club jusqu'à moins de 12 ans
- Public de club de moins de 14 ans à moins de 16 ans
- Public visé par les pratiques loisirs
- Public de scolaires/centres de loisirs.

L'épreuve a lieu en structure d'alternance pédagogique, pour le public tiré au sort constitué de dix pratiquants minimum, et se déroule dans l'ordre chronologique suivant :

- le candidat réalise une captation vidéo d'une minute minimum à cinq minutes maximum consécutives présentant une séquence d'une séance réalisée mettant en évidence les pratiquants dans des situations offensives et défensives et permettant d'observer au moins une phase ordonnée ;
- le candidat réalise un document, sur le support de son choix, présentant un cycle de trois séances, commençant par la séance diagnostique ayant fait l'objet de la captation ;
- le jour de l'épreuve, le candidat réalise une présentation orale de vingt minutes maximum devant les évaluateurs, à l'appui du document et de la vidéo réalisés, composée de la manière suivante :
- dix minutes maximum de présentation de la séquence ayant permis le diagnostic du public visé par le cycle (à l'appui de la vidéo susmentionnée), incluant les caractéristiques du jeu produit, au moins une des problématiques identifiées ainsi que les besoins des pratiquants qui en découlent ; – dix minutes maximum de présentation du cycle de 3 séances.

– Épreuve certificative 2 relative aux compétences C.3.2.1, C.3.2.2, C.3.3.1, C.3.3.2, C.3.3.3, C.3.3.4, C.3.4.1, C.3.4.2 :

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la séance 2 ou 3 du cycle susmentionné. Il conduit cette séance en sécurité au sein de la structure d'alternance pendant quarante-cinq minutes minimum à une heure trente maximum.

A l'issue de la séance, le candidat réalise un entretien de quarante minutes maximum avec les évaluateurs, dont dix minutes maximum de présentation orale.

Le temps non utilisé par le candidat pourra être reporté sur le temps d'échange avec les évaluateurs.

La présentation orale permettra au candidat :

- D'analyser la séance conduite au regard des choix pédagogiques, techniques et sécuritaires, particulièrement concernant la qualité de son animation et son adaptation au public, en mobilisant notamment ses connaissances dans les activités du rugby à XV ;
- D'argumenter les objectifs et contenu de la prochaine séance, au regard de la séance conduite. L'échange avec les évaluateurs permet au candidat de justifier de sa capacité à se projeter dans des contextes différents de ceux des séances du cycle et à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de séances dans les activités du rugby à XV. L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment.

Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

Validation par la DRAJES. Le/la candidat/e est présenté/e au jury final organisé par la DRAJES Occitanie. Ce jury étudie les propositions de validation qui réfèrent aux modalités et fiches d'évaluation.

Seule, la DRAJES, reste décisionnaire des résultats définitifs de la formation.

En cas d'une validation partielle, la partie validée reste valable pour une durée de 5 ans.

Dates

La formation se déroule du 14/09/2026 au 10/09/2027. La formation se déroule en présentiel.

Qualification des intervenants

Notre équipe pédagogique mixte est constituée :

- De professionnels expérimentés ayant une expérience du rugby à XV et de son environnement.
- D'intervenants ayant un diplôme requis pour les matières enseignées ou les diplômes nécessaires à l'enseignement de leur module.

Tarifs :

Si vous réalisez la formation en contrat d'apprentissage. Vous trouverez les informations sur le lien ci-dessous.

<https://www.francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/>

Si vous réalisez la formation en initiale, les coûts de formation sont à partir de 5000€.

Veillez nous contacter pour plus de précisions.

Débouchés et passerelles :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41750/>

Date limite de dépôt du dossier d'inscriptions : 01/09/2026

Conditions générales de vente : Disponibles sur notre site.

Taux de réussite pour la session 2025/2026 : 92%

Programme 2026

Association A.F.M. Management-Siret : 809 860 851 00025-NAF :9499Z

78 Chemin des Sept Deniers 31200Toulouse

Tél. :06.64.38.48.20 - Email : contact@afm-management.fr